

M. Logghe  
Ball Trap Gonesse  
Rd 902  
95500 Gonesse

Gonesse le 15/12/2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver par la présente notre motif d'inquiétude quant au projet de ZAP dans lequel nous semblons inclus.

Nous sommes installés ici depuis 1980, sur une parcelle de 2Ha70, classée en zone loisir et sportive, avec un bail depuis 1983.

Il y a à ce jour 3 salariés seniors avec une ancienneté de 35 ans / 19 ans / 10 ans.

Nous sommes actuellement 380 membres venant d'horizons totalement différents, dont certains ont généré nombre de médailles, nationales, internationales et même olympique.

Nous n'avons depuis plus de 40 ans jamais posé le moindre problème ni à la commune, ni aux riverains. Nous sommes conscients de notre impacte écologique et faisons régulièrement dépolluer le site (récupération des plombs).

Notre sport et loisir tel qu'il se déroule ici est un énorme facteur de mixité sociale et raciale. Nous vous invitons à venir le constater par vous-même. C'est avec un très grand respect de l'autre et une ouverture d'esprit que nous gérons le club.

Nous sommes estomaqué que M. Le Maire de Gonesse veuille nous supprimer à moyen terme car il fut question d'un déménagement de notre structure au pied du parc de la patte d'oie pour en faire un stand de niveau olympique en prévision des jeux de Paris ; ce qui aurait positivement mis en avant la ville de Gonesse, en s'appuyant sur l'expérience solide qui est la notre pour développer cette structure.

Le déménagement avait fait l'objet d'un accord du conseil municipal.

Ce stand nécessitait des aménagements de terrassement notamment des buttes de protection.

Au bout de 3 ans de tergiversations, de révisions à la baisse des volumes de terre, il a fini par nous écrire qu'il ne souhaitait plus ce projet au motif du « balai de camions journalier que cela allait entraîner ».

Nous vous joignons copie du projet avant/après.

Nous vous laissons juge de constater ce qu'il a fait depuis à cet emplacement.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à être exclus définitivement de la ZAP comme le sont l'ancien RADAR ainsi que les terrains sportifs de Vaud'Herland.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Michel Logghe





Tir à l'arc  
Pistolet à plomb

Parcours de chasse

Réglage carabine

Club House  
Parking

Sanglier courant

Zone de tir

ECT

Tir  
à l'arc

Pistolet  
à plomb

Règlage carabine

